

Saint-Benjamin

Bulletin municipal numéro 4 - 9 avril 2019



HEURES D'OUVERTURE POUR SERVICE À LA POPULATION

Lundi: 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00

Mardi au jeudi: 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00.

Vendredi: Fermé



St-Benjamin

DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA TONTE DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ

1. OBJET DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Municipalité de Saint-Benjamin demande des soumissions pour la tonte et l'entretien des terrains de la municipalité pour la saison 2019. Les terrains concernés sont :

- Garage municipal
- Terrain des loisirs
- Terrain de baseball
- Édifice municipal
- Entrée Ouest du village
- Entrée Est du village
- Emplacement de la station de pompage

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra effectuer les travaux suivants :

- Procéder au nettoyage de tous les terrains de la municipalité le printemps et ramasser les débris.
- Pour le terrain de baseball, la tonte devra être faite sur une base d'une fois par semaine ou une longueur maximale de 2½" pour les mois de mai, septembre et octobre, et deux fois par semaine pour les mois de juin, juillet et août.
- Pour les autres terrains, la tonte devra être faite sur une base d'une fois par semaine où l'herbe devra être maintenue à une longueur maximale de 2½".
- Le coupe herbe devra être fait toutes les semaines sur tous les terrains.
- L'asphalte qui longe le bord des terrains devra être nettoyé après chaque tonte.
- Les bâtisses et autres équipements devront être nettoyés des saletés occasionnées par la tonte.
- L'herbe devra être ramassée si nécessaire après chaque tonte.
- La tonte des terrains à l'OTJ devra être faite les journées qu'il n'y a aucune activité ou réunion de famille.
- Un responsable de la municipalité verra à ce que ces conditions soient respectées et que les terrains de la municipalité soient maintenus propres.
- En cas de non-respect de ces conditions, la municipalité se réserve le droit d'annuler le contrat entre les deux parties sans préavis.

3. FACTURATION

L'entrepreneur retenu facturera la municipalité et le paiement du contrat se fera en 5 versements égaux qui seront versés le 10 de chaque mois de juin à octobre.

4. RESPONSABILITÉ

L'entrepreneur devra prendre à ses frais et maintenir en vigueur, jusqu'à la fin des travaux, une police d'assurance responsabilité de 1 000 000,00\$ et en faire parvenir une copie certifiée à la Municipalité de St-Benjamin à la signature du contrat.

5. VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

Pour être valides les soumissions devront être dans une enveloppe scellée et porter les mentions: "SOUMISSION TONTE TERRAINS MUNICIPAUX" et devront être reçues avant 15h00 (heure locale), lundi le 6 mai 2019, au bureau municipal, 440 Ave du Collège, St-Benjamin (QC) G0M 1N0.

6. ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

La Municipalité se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées. De même, elle ne pourra être tenue responsable des frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

POUR INFORMATIONS ADDITIONNELLES, COMMUNIQUEZ AVEC :
Lisa Lee Farman, Directrice générale au (418) 594-8156

RALLYE 45E ANNIVERSAIRE — LES BENJAMINS JOYEUX FADOC ST- BENJAMIN

RALLYE 45E ANNIVERSAIRE

LE COÛT POUR CE RALLYE EST DE 5.00 \$

1ER PRIX: 25.00 \$

2E PRIX DE PARTICIPATION: 10.00\$

CE RALLYE A POUR BUT DE VOUS FAIRE CONNAÎTRE
LE CLUB ET SES FONDATEURS, AINSI QUE LES
AVANTAGES D'Y ADHÉRER.

VOUS POUVEZ VOUS LE PROCURER AU CLUB DE
L'ÂGE D'OR LE BENJAMIN À LA MUNICIPALITÉ, LE
MERCREDI EN APRÈS-MIDI OU TÉLÉPHONER
MADAME DIANE CARON: 418 594-5994 ET RUTH: 418
594-5364

LES RÉPONSES SONT DANS LE RÉSUMÉ QUE NOUS
VOUS AVONS REMIS AVEC LE PROGRAMME LORS DE
VOTRE RENOUVELLEMENT, ET DANS LA REVUE
VIRAGE ÉTÉ 2018.

SALON DE LA FAMILLE

Amusé par :



Présenté par :



Un moment magique en famille

SAMEDI LE 13 AVRIL 2019

ARÉNA LAC-ETCHEMIN

ENTRÉE GRATUITE



10 h : Ouverture du salon

11 h : Spectacle par Claude le magicien

12 h : Dîner proposé par le Soleil Rouge

13 h : Spectacle par Claude le magicien

14 h : Spectacle de chiens acrobates

15 h : Fermeture des portes

À l'an prochain !



- + de 60 exposants et bazar familial
- Halte-répit gratuite sur place
- Mascottes
- Jeux gonflables
- Maquillage air brush
- Soleil Rouge-Soupe populaire



Bienvenue à toutes les générations !



salondesfamillesdesetchemins

BAZAR DU PLEIN AIR

LE PARC RÉGIONAL DU MASSIF DU SUD
VOUS INVITE AU

BAZAR DU PLEIN AIR

AU PROFIT DE LA PATROUILLE DU PARC



18 ET 19 MAI 2019 | 9H À 17H

ÉQUIPEMENT DE CAMPING, RANDO, VÉLO, SKI DE
FOND, RAQUETTE, SKI HOK ET BIEN PLUS ENCORE!

VOUS AVEZ DES ITEMS DE PLEIN AIR À VENDRE?
AMENEZ LES AU PARC D'ICI AU 16 MAI ET NOUS
LES PRENDRONS EN CONSIGNE.



300, ROUTE DU MASSIF, SAINT-PHILÉMON | 418.469.2228 POSTE 101

PARADE DE MODE

Voici l'occasion de
magasiner sur place

Boutique *La Penderie*
Parade de Mode



MARCELLE TARDIF

840, 23^e Rue Ouest
Ville de Saint-Georges, Bea uce
(Québec) G5Y 4N6
Tél.: 418 228-6646
Télec.: 418 227-9847

Merci à ceux
qui encouragent
l'entreprise beauceronne.



* Nous habitons les grandeurs 2 ans à 24 ans
ou Extra-Small à 3XLarge.
* Possibilité de paiement par chèque.

DATE: 14 MAI

HEURE: 13 H 30
ÉDIFICE MUNICIPAL

OFFRE D'EMPLOI ANIMATEUR-ARBITRE

Offre d'emploi animateur-arbitre pour le baseball

La municipalité de Saint-Benjamin est à la recherche d'un animateur-arbitre pour le baseball mineur pour la saison 2019. L'animateur a comme tâches la préparation du terrain, arbitrer les parties et aider les entraîneurs lors des pratiques et la gestion des équipements.

Voici un descriptif précis des tâches de l'animateur :

- Débarrasser les portes : OTJ, garage gris et cabane marqueur.
- Placer les buts et le marbre pour les différentes catégories en respectant les distances.
- Placer les plaques de lanceur selon les catégories.
- Faire les lignes du terrain.
- Sortir, placer et installer le lance balle.
- S'assurer d'avoir l'équipement dont les équipes ont besoin pour les parties.
- Arbitrer les parties.
- Être présent lors des pratiques pour aider les entraîneurs bénévoles.
- S'assurer de connaître les règlements de chaque catégorie et s'assurer qu'ils sont suivis lors des parties :
- Remettre la documentation aux entraîneurs et aux parents
- Faire un suivi des commentaires ou des problèmes vécus tout au long de la saison au responsable du baseball
- À la fin de chaque pratique ou partie fermer les lumières, ramasser le lance balle, barrer les portes du garage, de l'OTJ et du cabanon.

Qualités et exigences :

- Être une personne énergique, dynamique et autonome.
- Aimer le travail d'équipe.
- Aimer les enfants.

Disponibilité : Du lundi au jeudi, entre de 18 h 00 et 21 h 00 de juin à août.
(10 à 15 heures / semaine)

Salaire : Salaire minimum en vigueur.

Envoyer votre CV avant le vendredi 12 avril à 16 h 00 par courriel à munstbenjamin@aclcable.ca ou par la poste à la municipalité de Saint-Benjamin, 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin, G0M 1N0.

OFFRE D'EMPLOI MARQUEUR (EUSE) POINTAGE BASEBALL

Offre d'emploi étudiant marqueur(euse) de pointage au baseball

La municipalité de Saint-Benjamin est à la recherche d'un(e) marqueur(euse) de pointage pour le baseball mineur saison 2019.

Fonction :

L'étudiant (e) devra marquer et annoncer les points lors des parties de baseball en semaine selon l'horaire.

Disponibilité :

Les soirs de semaine entre 18 h 00 à 21 h 00 de juin à août selon l'horaire des parties.

Salaire : Salaire minimum en vigueur

Envoyer votre CV avant le vendredi 12 avril à 16 h 00 par courriel à munstbenjamin@aclcable.ca ou par la poste à la municipalité de Saint-Benjamin, 440, avenue du Collège, Saint-Benjamin, G0M 1N0.

TAXES MUNICIPALES—PAIEMENT PAR ACCÈS « D » ET DATES DES VERSEMENTS





Nous vous rappelons qu'il est important de bien **valider vos numéros de matricule** sur le site de Desjardins. Lorsque vous avez plus d'un compte, vous devez faire les paiements sur chacun des matricules. Rappel des dates de versements: le 9 mars, le 7 juin, le 6 août et le 5 octobre 2019.

PERMIS FEU: Veuillez prendre note que vous devez contacter M. Laurier Poulin, au 418-594-5788, pour obtenir un permis de feu.

PERMIS DE RÉNOVATION OU CONSTRUCTION: vous pouvez contacter Madame Catherine Parent Pelletier qui est disponible le jeudi au bureau municipal 418 594-8156.

Message sécurité incendie



 Faites ramoner la cheminée par un professionnel, au moins une fois par an,  préférablement au printemps, car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée,  combiné au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et  augmentent la formation de bouchons de crésote.



PERMIS DE PONCEAU

L'INSTALLATION DE PONCEAU DOIT RÉPONDRE AUX CRITÈRES DE LA MUNICIPALITÉ.

DONC, AVANT D'INSTALLER UN PONCEAU VOUS DEVEZ COMMUNIQUER AVEC LA MUNICIPALITÉ AU 418 594-8156 AFIN QUE L'UN DE NOS EMPLOYÉS AUX TRAVAUX PUBLICS PUISSE VOUS EMMÊTRE LE PERMIS AVEC LES DIMENSIONS REQUISES.

URBANISME

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS.

Il est maintenant possible de remplir le formulaire de demande de permis en format PDF sur votre ordinateur. Vous trouverez ce formulaire sur notre site internet de la Municipalité dans l'onglet Service en ligne-Urbanisme-demande de permis.

N'hésitez pas à remplir ce formulaire qui vous indique tout ce dont vous aurez besoin afin d'avoir tous les documents nécessaires pour que l'inspecteur puisse traiter votre dossier et compléter votre demande.

Quelques décisions du Conseil

- Les états financiers consolidés de la Municipalité ont été déposés par les vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2018.
- Les membres du CCU ont participé à une rencontre à la MRC pour les changements aux règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION PARTIELLE

Avis public d'élection

Municipalité
Saint-Benjamin

Scrutin du
2019 06 02
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de
Saint-Benjamin
Municipalité

par Lisa Lee Farman, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Le poste de conseiller numéro 1 suite à la démission de monsieur Jean-Yves Junior Mathieu.
2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2019 04 19 au 2019 05 03
année mois jour année mois jour

JOURS : lundi HEURES : De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 18 h
mardi De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 16 h
mercredi De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 16 h
jeudi De : 9 h à : 12 h De : 13 h à : 16 h

À NOTER - Le vendredi 2019 05 03 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2019 06 02
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2019 05 26
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Madame Tania Boulet
5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Madame Tania Boulet

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 440, Ave du Collège
Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0
418 594-8156
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : 440, Ave du Collège
Saint-Benjamin (Québec) G0M 1N0
418 594-8156
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Saint-Benjamin, le 2019 04 15
Municipalité année mois jour
Lisa Lee Farman
Président d'élection

SM-1 (09-06)
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 99

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION PARTIELLE

Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité Saint-Benjamin	Scrutin du 2019 06 02 <small>année mois jour</small>
--------------------------------	--

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lisa Lee Farman, président d'élection :

- ⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
1. avoir 18 ans le

2019	06	02
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 *
 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2019	04	19
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
 3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019	04	19
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 **
 4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2019	05	03
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

- ET ⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :
1. avoir 18 ans le

2019	06	02
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 *
 2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2019	04	19
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 **
et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse
 3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019	04	19
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 **
 4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2019	04	19
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

 **
 5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2019	05	03
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2019 05 03	**** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.
<small>année mois jour</small>	

↻ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.	
Lisa Lee Farman <small>Prénom et nom</small>	418 594-8156 <small>Ind. rég. Numéro de téléphone</small>
440, Avenue du Collège Saint-Benjamin <small>Adresse</small>	G0M 1N0 <small>Code postal</small>

Signature

Donné à Saint-Benjamin, le

2019	04	15
<small>année</small>	<small>mois</small>	<small>jour</small>

Lisa Lee Farman
Président d'élection

SM-9 (09-06)
 Loi sur les élections et les référendums
 dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341

* Le jour du scrutin.
 ** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.
 *** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

TRAVAUX SUR LA STRUCTURE ROUTIÈRE SUR LE 14^E RANG EST À SAINT-BENJAMIN

Le ministère des Transports vous informe que des travaux de remplacement de la structure routière P-02100 se tiendront à la jonction du 14^e rang et de la rivière Flamand en 2019. Les travaux devraient débuter en juin et auront une durée d'environ cinq semaines.

À noter que ces travaux entraîneront une fermeture complète de la structure, et ce, pendant la durée des travaux. Un chemin de détour de 17 km est prévu.

TRAVAUX SUR LA STRUCTURE DU PONT ENTRE SAINT-BENJAMIN ET SAINT-PROSPER

Des travaux de réparation de la structure du pont sont prévus au début du mois de mai et cela pour une période de 15 à 18 semaines. En ce moment, nous n'avons pas plus d'information. Dès que nous aurons davantage d'informations, nous vous informerons le plus rapidement possible sur le site Internet et le Facebook de la Municipalité .

MAISON, TERRE OU TERRAIN À VENDRE

Nous recevons beaucoup de demandes concernant les propriétés à vendre dans la municipalité. Si vous le désirez, communiquer avec le bureau municipal afin de laisser vos coordonnées et les informations que vous jugerez nécessaires, afin que nous puissions vous mettre en contact avec les acheteurs éventuels.

RÉCUPÉRATION DES PRODUITS DANGEREUX

Nous vous rappelons que vous pouvez disposer de vos produits dangereux (peinture, teinture, vieille huile, etc.) tous les derniers vendredis du mois de 13h à 16h au 500, rue du Lac. De plus vous pouvez venir porter vos batteries et lampes fluocompactes au bureau municipal dans les boîtes prévues à cet effet. Tous ces produits dangereux ne doivent pas se retrouver dans le bac vert.

RÉCUPÉRATION DE MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET MATÉRIEL INFORMATIQUE

Téléphonez à Ressourcerie Bellechasse (642-5627). La collecte se fera à votre domicile dans les jours ou semaines suivant l'appel, et ce, après avoir convenu d'une date précise. La récupération du matériel informatique est possible grâce à l'implication d'un partenaire important, soit le CFER de Bellechasse.

1-ATTENTION!! Au sujet de votre demande de permis à la municipalité

Vous devez vous prendre à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de trente jours pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète. De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas de débiter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main.**

2-Enlèvement des abris d'hiver

L'hiver étant terminé, n'oubliez pas que les abris temporaires (incluant l'abri de type « Tempo ») se doivent d'être démantelés complètement et retirés en date du 1er mai. Donc, si vous n'avez pas enlevé le vôtre à la date limite, un avertissement écrit vous obligeant à le faire vous sera envoyé à la suite du délai autorisé.

3-Protection des arbres

Avant de planter et/ou couper un arbre, informez-vous au bureau municipal. Certaines espèces sont prohibées (tels que les peupliers et les saules), tandis que d'autres sont protégés (tels que les arbres de 30 cm de diamètre dans la marge avant à l'intérieur du périmètre urbain, sans oublier tous type d'arbre faisant partie d'une bande de protection riveraine).

4-Règlement sur l'installation de piscines privées

Pour tous les types de piscines dont la profondeur est de 60cm ou plus, avant de commander et d'installer une piscine, vous devez vous informer de la réglementation à respecter auprès de la municipalité. Par la suite, pour l'installation d'une piscine, une demande de certificat d'autorisation à la municipalité devra être déposée. Mis à part l'application des normes du règlement municipal, la municipalité applique le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles du ministère. Ce règlement est disponible pour consultation sur Internet.

Pour votre information, sachez qu'il n'y a pas de droits acquis en matière de sécurité. Le fait d'avoir une piscine depuis un certain temps ne vous dégage pas du respect de la réglementation en vigueur. Vous êtes responsable de vous informer et de rendre votre installation conforme s'il y a lieu.

5-Vidange des fosses septiques

Informations à tous les propriétaires d'installations septiques (peu importe le type). Afin d'assurer une plus longue vie à votre installation et d'éviter de polluer votre environnement, il est nécessaire d'effectuer une vidange de votre fosse septique régulièrement, soit aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires (chalet). Notez qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement. Si votre installation est polluante, il est de votre responsabilité de voir à régulariser la situation conformément aux normes du ministère. Collaborons ensemble à laisser un environnement sain aux générations futures.

6-Bâtiments dangereux

Après la saison d'hiver, il est important de vérifier l'état de vos bâtiments et, si nécessaire, d'entreprendre des démarches pour rendre vos immeubles sécuritaires. Contactez le service d'urbanisme de la municipalité afin de vérifier les normes en vigueur à ce sujet.

7- Câble d'acier en guise de clôture ou de barrière :

Les propriétaires de terrain ayant des câbles d'acier en guise de clôture ou de barrière devraient y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que de simples rubans de couleur afin de réduire les risques d'accident que représente l'installation d'une clôture de ce type.

...

Merci à la population de leur collaboration sur le respect de la réglementation et en cas de doute sur certaines règles, mieux vaut prendre vos informations à l'endroit approprié, soit à la municipalité. Bonne saison estivale à tous!!

CONFÉRENCE

Conférence de monsieur Jimmy Proteau de Nouvel Essor. Le lundi 13 mai prochain, à 19 heures, au local de l'Âge d'Or de l'édifice municipal, vous êtes invités à venir entendre monsieur Jimmy Proteau, de Nouvel Essor, travailleur de milieu auprès des aînés, qui nous entretiendra sur les services offerts aux gens de 50 ans et plus. Tout le monde est invité. Cette conférence est organisée par le Cercle de Fermières qui vous invite cordialement. Bienvenue à tous. Un café, vous sera également servi.

INSCRIPTION CAMP DE JOUR 2019

Nous préparons les formulaires d'inscription pour le camp de jour 2019. Ils seront disponibles prochainement et ils vous seront distribués par l'entremise de l'École. Vous pourrez également vous en procurer via le site internet de la Municipalité.

LA PÉRIODE DE DÉGEL ARRIVE



En période de dégel
ROULEZ LÉGER

Au printemps, durant la période de dégel, les charges autorisées pour les véhicules lourds sont réduites afin de protéger le réseau routier. Le pourcentage de véhicules en surcharge est jusqu'à quatre fois plus élevé pendant les trois premières semaines du dégel qu'à toute autre période. Pour connaître les dates visées et officielles de la période de dégel:

- Consultez le site Web du ministère des Transports (www.mtq.gouv.qc.ca)
- Composez le 511 (Québec) ou le 1 888 355-0511 (ailleurs en Amérique du Nord).

Nouvelles du Cercle de Fermières



N'oubliez pas que des bacs de récupération sont disponibles à l'entrée de l'édifice municipal pour divers items, dont un bac pour les crayons. Mira recueille les cassettes d'encre de vos imprimantes, apportez-les à l'édifice municipal, c'est pour une bonne cause. Le Cercle de Fermières s'occupe de ces 2 cueillettes. Des bacs sont aussi disponibles pour les piles, les ampoules, à l'entrée. Merci pour votre collaboration pour une planète en santé.

DÉFIBRILLATEUR ACCESSIBLE 24/24



Un défibrillateur est à la disposition des citoyens. Celui-ci est à l'Édifice municipal dans le local des casiers postales. Nous espérons le respect et la collaboration des citoyens afin de pouvoir sauver des vies en cas de besoin.

TERRE DE FOSSÉS

Il est encore possible d'ajouter votre nom à la liste de gens qui souhaiteraient avoir de la terre de fossés. Pour vous ajouter à cette liste, vous pouvez communiquer avec nous au 418 594-8156.

INSCRIPTION DE BASEBALL MINEUR

Inscription Baseball mineur 2019



Remettre cette fiche lors de la soirée d'inscription :
Jeudi 11 avril 2019 de 18 h 00 à 20 h 00 à l'O.T.J. `
497, rue du Lac

Catégories	Fréquences	Lieux
Pour tous les enfants nés de 2001 à 2013 Novice: 2012-2013 Atome: 2010-2011 Moustique: 2008-2009 Pee-wee: 2006-2007 Bantam: 2004-2005 Midget: 2001-2002-2003	<u>Deux fois par semaine</u> Soit le lundi, mardi, mercredi et/ou le jeudi selon l'horaire. *Selon le calendrier établi. <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> Approximativement 12 parties pendant la saison </div> 	*Pratique à St-Benjamin * Les parties locales: à St-Benjamin Les parties à l'extérieur : St-Prosper, Lac-Etchemin, St-Côme et St-Odilon

Coût : 35 \$/ enfant, (argent comptant seulement). Nous vous demandons un dépôt de 35 \$ pour recevoir les vêtements (argent comptant ou chèque).

À la fin de la saison, vous devez nous remettre les vêtements en bons états pour récupérer votre dépôt initial. S'il y a bris, tache ou perte nous garderons votre dépôt de 35\$.

L'horaire et les consignes de la saison vous seront remis lors de la première pratique, (date et heure à confirmer).

Présence d'un parent obligatoire le soir de la première pratique.

Fin de la saison, samedi 24 août

Pour information : Municipalité Saint-Benjamin (418 594-8156)



Inscription-BASEBALL MINEUR 2019

Nom 1^{er} enfant : _____ Date nais. : _____ Catégorie: _____

Nom 2^e enfant : _____ Date nais.: _____ Catégorie: _____

Nom 3^e enfant : _____ Date nais.: _____ Catégorie: _____

Nom du père : _____ Nom de la mère : _____

Téléphone(s) : _____ Courriel : _____

Autorisation de photographie: oui: _____ Non: _____

Inscription:	<input type="radio"/>	En argent comptant 35\$	TOTAL :	\$
dépôt:	<input type="radio"/>	En argent comptant ou chèque 35 \$		\$

Il est très important d'inscrire l'adresse courriel d'un parent car les communications se feront par courriel et par la page Facebook (Baseball Mineur St-Benjamin).

Avril 2019

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2 	3  12h30 à 14h00	4  18h15 à 20 h00	5	6
7	8 	9 	10  12h30 à 14h00	11  18h15 à 20 h00	12	13
14	15	16 	17  12h30 à 14h00	18  18h15 à 20 h00	19 <i>Vendredi Saint</i>	20
21 <i>Pâques</i>	22 <i>Lundi de Pâques</i>	23 	24  12h30 à 14h00	25  18h15 à 20 h00	26	27
28	29	30 				

Date des séances du Conseil 2019: 14 janvier 2019, 4 février, 4 mars, 1er avril, 6 mai, 3 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre.

Les séances débutent à 19 h à la salle du conseil au 440, avenue du Collège.



Recyclage



Ordures

Bibliothèque:

Mercredi: 12 h 30 à 14 h 00

Jeudi: 18 h 15 à 20 h 00



Séance du Conseil:

1er lundi du mois
(sauf exceptions)



NUMÉROS UTILES

Ambulance-Incendie-Police	911
Âge d'Or	418 594-8189
Bibliothèque	418 594-6068
Bureau Municipal	418 594-8156
Bureau de poste	418 594-1212
CLSC des Etchemins	418 625-8001
CLSC St-Prosper	418 594-8282
Coop de solidarité à domicile	418 625-4500
Cuisines collectives	418 625-4112
École la Tourterelle 3100	418 228-5541
Tony Demers (Recyclage)	418 313-1440

Hôpital St-Georges	418 228-2031
Nouvel Essor	418 383-5252
Répertoire ressources communautaires	211
SPA Beauce-Etchemin	418 774-8803
CEPS Beauce-Etchemin	418 228-0001
Parent'aime	418 625-2223
Proches aidants	418 594-8282
Ressourcerie Bellechasse	418 642-5627
Groupe Espérance Cancer	418 227-1607
Info-Santé	811
Taxi collectif des Etchemins	418 227-2626